



Mobilités, Énergies, Numérique, Économie...

LE COMITÉ CITOYEN

LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE



AXE 6

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES



Avec le soutien de :



PROGRAMME EIT

AMBITION DE L'ACTION : Création d'une Plateforme territoriale « Economie Zéro Carbone »

L'ambition de cette Action est de structurer et de développer une offre territoriale pour accompagner les entreprises à la transition écologique à travers une plateforme territoriale « Economie Zéro Carbone » fédérant les acteurs économiques, des experts thématiques et les organisations locales (tissus associatifs, institutionnels, réseaux d'entreprises, artisans, citoyens...).

Il s'agit également de développer un écosystème prônant les coopérations territoriales par les échanges de flux (matières, eau, énergie, mobilité, services) permettant de limiter la consommation de matières premières et d'énergie en favorisant l'innovation, la création d'emploi et la compétitivité des entreprises.

Enfin, un des objectifs majeurs sera de déployer et pérenniser les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur toutes les zones d'activités de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA) y compris la zone d'expérimentation « Campus des Minimes ».

FAS 6.1



Faciliter les processus de Circularité Industrielle



136 kt eq



évités en accompagnant 500 entreprises du territoire dans leur démarche de d'écologie industrielle

DESCRIPTIF GENERAL DE L'ACTION

Face à la limitation des ressources naturelles et face à l'impact des acteurs économiques et territoriaux sur les émissions de CO₂, de nouvelles approches organisationnelles, visant à faire évoluer les modèles de production et de consommation, commencent à émerger partout dans le monde.

L'économie circulaire propose une approche innovante d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en permettant le bien-être des individus. Cette approche peut être vue, pour les acteurs économiques, comme une opportunité d'affaires et pour les territoires, comme un facteur de création d'emplois, d'attractivité ainsi qu'un levier indispensable vers le zéro carbone.

L'économie circulaire couvre plusieurs domaines d'application au niveau : de la production de l'offre de biens et de services et de la consommation et de la gestion des déchets (approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale (EIT), économie de la fonctionnalité, achat responsable, réemploi, recyclage, ...).

Application concrète de l'économie circulaire à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un territoire, l'ADEME définit les démarches d'écologie industrielle et territoriale à travers 4 grandes catégories d'actions :

- Synergies de substitution de ressources : il s'agit d'échanges de flux de matières et d'énergie entre entreprises : des déchets, sous-produits effluents ou énergies se substituent aux flux habituellement utilisés ;
- Synergies de mutualisation de ressources : du matériel, des espaces, des compétences ou des moyens logistiques peuvent être partagés entre les acteurs du territoire ;
- Synergies de mutualisation de services : ces pratiques permettent de rationaliser les moyens mis en œuvre et de réaliser des économies : achats groupés d'électricités, collectes mutualisées de palettes, ... ;
- Nouvelles activités innovantes : créer des filières ou des activités fonctionnant en circuit court en synergie avec les acteurs du territoire et répondant à des manques identifiés dans les chaînes de valeur économiques (Ex : Solution Melting Pot développée dans le cadre du réseau BIOTOP : solution de substrat végétal issus de matériaux naturels et recyclés, magasin des matières, ...).

Ces dernières années, sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle, plusieurs initiatives ont émergé en faveur de l'écologie industrielle et territoriale. Actuellement, sur les 13 000 entreprises implantées sur le territoire (dont 800 dans le secteur industriel), 150 sont impliquées dans des démarches d'EIT :

- La démarche EIT BIOTOP, principalement développée sur la zone d'activités de Périgny, comprend 105 entreprises. Axée sur la thématique flux de matière, elle permet de valoriser en moyenne 150 tonnes de déchet par an et d'en réutiliser 95 tonnes, dans des filières de valorisation spécifiques (50 flux de matières traités).
- Engagée depuis 2016, et déployée sur la zone industrialo-portuaire du Grand Port Maritime de La Rochelle, la démarche EIT MER regroupe 45 entreprises. Elle a permis de lancer des synergies interentreprises sur 9 thématiques : biomasse, matériaux, palettes, collecte mutualisée, récupération eau de pluie, réseau de chaleur, solarisation, mobilité, et emploi/formation.

Parallèlement, plusieurs initiatives, souvent issues de l'économie sociale et solidaire, commencent à structurer des filières de valorisation et sont à la recherche d'un modèle de développement pérenne : plateforme de valorisation des plastiques issus des activités nautiques et maritimes, plateforme de valorisation des coproduits de la mer, développement d'une filière de recyclage pour les bouchons en liège. L'association La Matière propose une approche innovante du réemploi et de l'écoconception, autour du design et d'un magasin des matières (bois, cuir, bâches publicitaires, draps, peintures). Elle accompagne les entreprises dans le développement de synergies de substitution de ressources.

La CDA LR ainsi que d'autres organismes institutionnels et consulaires (ADEME, CCI La Rochelle, CMA17, CRIT Agroalimentaire, Pôle Eco-Industries, GALPA, Région Nouvelle-Aquitaine) proposent par ailleurs des dispositifs d'accompagnement pour les entreprises et projets collaboratifs (ex : TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts, dispositif TEPOS, appel à projets EITNA pour le déploiement des démarches EIT, ...). D'ici fin 2019, l'ADEME prévoit, de plus, de lancer le label national Economie Circulaire, sur lequel la Communauté d'Agglomération souhaiterait se positionner.

Malgré la multiplicité des dispositifs existants, il ressort des échanges quotidiens avec les entreprises de l'agglomération et avec les animateurs de ces démarches, un réel besoin d'accompagnement vers la transition écologique, ainsi que la nécessité de structurer et de développer une offre territoriale « Economie Zéro Carbone ».

Pour cela, une bonne coopération et articulation entre acteurs ainsi qu'une vision claire des flux à l'échelle du territoire (matières, eau, énergie, mobilité et services) constituent les prérequis de cette nouvelle approche territoriale. En outre, afin de faciliter le développement de projets, d'échanges et de collaborations, il apparaît de plus indispensable de mettre en place une plateforme collaborative dédiée aux acteurs économiques et aux structures qui disposent d'une véritable expertise de l'écologie industrielle.

La Plateforme Territoriale « Economie Zéro Carbone » répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Fédérer les acteurs de l'écologie industrielle tout en respectant leur spécificité ;
- Rendre visible et développer les différents parcours et dispositifs d'accompagnement pour mieux capter les besoins des entreprises et les orienter au plus juste en fonction de la nature de leur projet ;
- Garantir aux entreprises un programme d'accompagnement de qualité et des formations collectives ;
- Récolter les informations liées aux flux (matières, eau, énergie, mobilité et services) afin d'optimiser leur utilisation et leur gestion et ainsi créer de nouvelles synergies et opportunités d'affaires ;
- Partager les bonnes pratiques et développer des projets collaboratifs ;
- Mettre en place des méthodes de travail et des outils communs ;
- Permettre le déploiement des démarches d'écologie industrielle sur le territoire, par exemple sur le quartier des Minimes et au-delà, et assurer leur pérennité.

L'animateur a un rôle primordial dans la mise en œuvre et le déploiement d'une démarche EIT. Réel facilitateur territorial, il mobilise les entreprises et les fait se rencontrer via des événements fédérateurs. Il a pour missions :

- De réaliser des diagnostics entreprise individuels (flux énergie, matière, services) ;
- D'identifier des synergies et développements de projets innovants ;
- D'animer des réseaux d'entreprises ;
- De réaliser des animations collectives (ateliers de formation / sensibilisation / partage d'expérience).

Calendrier de réalisation de l'Action :

| | 2019 | | | | 2020 | | | | | | | | | | | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------|-----|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|------|------|------|------|-----|-----|-----|------|------|------|------|
| | sept | oct | nov | dec | jan | fev | mars | avr | mai | juin | juil | août | sept | oct | nov | dec | | | | |
| Plateforme territoriale "Economie Zéro Carbone" | LRTZC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6.1.1 : Plateforme numérique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| définition des fonctionnalités du site et / indicateurs clés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| développement numérique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| lancement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| suivi des données / animation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6.1.2 : Campagne de sensibilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| définition identité visuelle / marketing | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| conception support / graphisme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| lancement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| suivi / animation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6.1.3 : Parcours d'accompagnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| définition du programme d'accompagnement et animation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| conventionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| lancement du dispositif | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| suivi / animation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| INSTANCES DE GOUVERNANCES et PILOTAGE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| COPILOTAGE CDA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Comité stratégique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CLUB Economie circulaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

PILOTAGE DE L'ACTION

A. Maître d'ouvrage de l'Action :

De manière globale, la CDA sera le référent technique et organisationnel de cette Action.

B. Equipe dédiée au pilotage de l'Action :

→ Phase 1 : Construction du dispositif « Economie Zéro Carbone » : septembre 2019 à avril 2020

Cette phase sera pilotée par un chargé de développement filière éco activités (Service développement économique – CDA). Ce dernier sera accompagné par deux référents : un chargé de mission TEPOS (Service TERE – CDA) ainsi qu'un responsable prévention des déchets et sensibilisation (Service gestion et prévention des déchets – CDA).

Experts ressources internes CDA : Chargé de mission GALPA et filière pêche (Service stratégie et coopérations territoriales) ; Chargé de projet (Service mobilité) ; Chargé de projet économie sociale et solidaire (Service Emploi enseignement supérieur) ; Chargé de projet web, Chargé de communication.

Experts ressources externes : Animateur de l'association MER (Matières Energies Rochelaises), Animateur de l'association SHPERES (éco-réseau BIOTOP), Chargé de mission CCI, Coordinateur Technique du Pôle Eco-industries, Coordinateur du Pôle Economie circulaire de l'ADEME, La Matière, Pôles d'enseignement supérieurs et de recherche (Université LR, Exelia, EGS), ...

4 groupes de travail thématiques seront mis en place : (1) indicateurs et outils, (2) portail numérique, (3) campagne de sensibilisation et (4) programme d'accompagnement/conventionnement.

Cette Action est innovante de par :

- La déclinaison de l'écologie industrielle à différentes échelles territoriales (zone, quartiers, communauté d'agglomération et synergie avec des territoires hors agglomération) ;
- Le pilotage global et partenarial de l'action : création d'une marque territoriale « Economie Zéro Carbone » multi-acteurs ;
- La création de nouvelles filières de valorisation et de recyclage des déchets répondant aux besoins locaux ;
- Le développement d'un outil numérique collaboratif ;
- La formalisation de modèles pouvant être dupliqués à d'autres territoires.

L'outil numérique proposé aura atteint un **TRL de 8** à la fin de l'action.

Verrous techniques, organisationnels, sociaux, ... identifiés

Le modèle économique linéaire est encore dominant à l'échelle mondiale. La transition vers l'économie circulaire représente un changement profond de paradigme pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire :

- **Freins organisationnels** : chaque écosystème d'acteurs étant unique, les modes de gouvernance à l'échelle locale doivent être pensés sous l'angle de leur agilité, dans un format adaptable en fonction des acteurs, du profil du territoire, de leur histoire et des thématiques existantes. L'enjeu réside ainsi dans la capacité des organismes partenaires à se coordonner via une gouvernance partagée et à rendre lisible leur offre auprès des entreprises.
- **Freins réglementaires** : la réglementation a évolué dans le bon sens ces dernières années (introduction de l'économie circulaire dans la LTECV par exemple) mais la juxtaposition des normes est souvent perçue comme un frein à l'innovation pour les entreprises. Les évolutions de la réglementation, notamment concernant le statut de déchet, doivent être appréhendées par l'ensemble des entreprises, afin de pouvoir les concilier avec les contraintes liées à leurs activités. Si ces évolutions réglementaires doivent être ambitieuses, elles doivent également être réalisables et prévisibles dans la durée, pour permettre aux acteurs de s'adapter.
- **Freins techniques** : les projets innovants sont insuffisants et les bonnes pratiques ne sont pas assez valorisées.
- **Freins économiques** : il faut rendre l'éco-conception plus attractive et le recyclage plus compétitif que la mise en décharge, en construisant un modèle économique adapté. La mise en place d'une tarification incitative sur le territoire peut constituer un levier pour encourager les entreprises à modifier leurs pratiques de gestion de leurs déchets.

Solution développée

Pour répondre aux verrous détaillés ci-dessus, la démarche « Economie Zéro Carbone » va surtout s'appuyer sur les éléments suivants :

- Poursuivre les efforts et dédier des moyens suffisants pour garantir la pérennité des démarches et des nouvelles filières de valorisation ;
- Assurer une gouvernance et une stratégie territoriale adaptée ;
- Développer des partenariats nouveaux dans et en dehors de l'agglomération.

Analyse des risques (juridiques notamment) et plan de gestion des risques

| Risque | Proba | Impact | Plan de mitigation |
|---|--------|--------|---|
| La coordination entre les différents acteurs opérationnels n'est pas suffisante. | Faible | Fort | Les partenaires de l'action sont impliqués dès le démarrage du projet et la gouvernance est structurée de manière à favoriser ce travail partenarial. |
| Les démarches d'EIT ne trouvent pas de modèle économique pour assurer leur pérennité. | Moyen | Fort | La collectivité soutient ces démarches pendant la phase d'émergence et durant les premières années de mise en œuvre. Elle se positionne ensuite en tant que partenaire et facilitateur des synergies. |
| Les entreprises ne souhaitent pas partager leurs données ou | Fort | Moyen | Inscrire cet objectif dans les conventions avec les prescripteurs. Garantir l'anonymisation des données. Développer un outil numérique le plus simple d'utilisation possible. |